



Le **Club arihm** (Action et Recherche – Insertion et Handicaps psychiques ou Mentaux) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour but de développer la recherche, afin de mettre en place des actions visant à favoriser la qualité dans les modalités d'insertion sociale et professionnelle de la personne en situation de handicap psychique ou mental.

Cette association a été créée à l'initiative conjointe de médecins psychiatres, de praticiens en psychologie, en pédagogie et de responsables d'entreprise, pour proposer des réponses concrètes aux difficultés d'ordre psychologique et relationnelle dans le monde du travail. Les actions sont menées en respectant la déontologie médicale pour les salariés et en intégrant les objectifs attendus pour les entreprises.

Depuis 20 ans, le **Club arihm** a développé des partenariats avec de nombreuses entreprises privées et publiques, en leur apportant des savoirs faire et une expertise qui a fait ses preuves. Les prestations développées ont pour objectif, de restaurer individuellement ou collectivement les aptitudes et les comportements professionnels nécessaires au maintien dans l'emploi.

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale concernée à un titre quelconque par la question de l'insertion et de la réhabilitation de la personne en situation de handicap psychique ou mental.

Elle est présidée depuis sa création par le **Docteur Gisèle BIRCK**, médecin psychiatre et membre fondateur.

Le Crédit Agricole SA assure actuellement la vice présidence en la personne de **Madame Isabelle COLLIGNON**, Responsable Diversité et Handicap - DRHG.

Monsieur Patrick MADIE, Directeur Général de l'Action Sociale Pharmaceutique (ASP) est Secrétaire général du **Club arihm**. Messieurs **Guy RENARD** et **Jean ARCE** assurent la trésorerie. **Madame Laurence BERNARD** assure les fonctions de directeur administratif et financier et de coordination générale.

Depuis 20 ans, le **Club arihm** bénéficie du soutien et de la confiance renouvelée de donateurs et adhérents, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations ou de particuliers : Action Sociale Pharmaceutique, Aéroport de Paris, Air France, APAS BTP, AREVA, Association des Anciens Élèves et Diplômés de l'École Polytechnique, Association de l'École Centrale des Arts et Métiers, Asso-

ciation de Santé Mentale du 13^e arrondissement, BNP Paribas, Caisse d'Épargne Ile de France, Cap Gemini, CEA de Saclay, CNP Assurances, Crédit Agricole SA, Crédit Foncier de France, EDF, GCE Technologie, GIE Santé au Travail, IBM, Radio France, Sanofi Aventis, Société Générale, SOTRES, Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée de seize communes de l'Essonne...

Depuis 1993, l'**AGEFIPH Ile de France** accorde sa confiance au **Club arihm** en conventionnant certaines des prestations réalisées par sa structure **arihm conseil**.

Ces prestations, au bénéfice de Cap Emploi, de Pôle Emploi, des Missions Locales d'Île de France, des médecins du travail et des Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH), apportent une expertise sur les champs de l'insertion socio-professionnelle et du maintien dans l'emploi des bénéficiaires de la loi du 11 février 2005.

En outre, depuis 1996, le **Club arihm** est enregistré comme organisme de formation et l'habilitation IPRP (intervenant en Prévention des Risques Professionnels) obtenue en 2006 reconnaît sa compétence dans le domaine des risques psychosociaux.



L'offre de service développée par le **Club arihm** dans ce cadre en tant que prestataire a donné lieu à la création d'**arihm conseil**.

En 2007, pour faire face aux besoins croissants des entreprises et collectivités, dans le champ de la prévention des risques psychosociaux, le diagnostic, l'ingénierie d'insertion et l'aide au maintien dans l'emploi des bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, le **Club arihm** donne naissance à **arihm conseil**.

L'expertise développée par le **Club arihm** depuis 1995 a permis l'accompagnement de nombreuses entreprises et organismes publics, dans leur réflexion sur la question du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap ou de vulnérabilité psychique. Il a pu ainsi développer et proposer à ses partenaires des solutions concrètes, en terme de diagnostic individuel et de prévention des risques psychosociaux.



L'approche individuelle auprès des salariés en vulnérabilité psychique et de leurs managers permet une démarche et une adaptation fine en cohérence avec les besoins formulés par l'entreprise et ses attentes.

De composition pluridisciplinaire (médecins spécialisés, psychologues, consultants RH, ergonomes, formateurs, pédagogues, assistantes sociales, chargés de mission en insertion professionnelle) les équipes d'**arihm conseil** interviennent selon un cahier des charges défini préalablement à la mission, dans un esprit de concertation et dans un souci permanent de discrétion et de respect des règles déontologiques.

Actuellement, l'équipe se compose d'une vingtaine d'intervenants spécialisés, tous ont une solide expérience de l'entreprise dans les domaines du handicap, de la vulnérabilité psychique, des risques psychosociaux, du stress et de l'efficacité personnelle.

Nos prestations

Le diagnostic

Il se réalise sous forme d'un bilan diagnostic individuel permettant d'identifier des facteurs de progrès possibles sur le plan cognitif, comportemental et psychique. Il propose des perspectives d'évolution facilitant la résolution des problèmes.

Il peut également prendre la forme d'une analyse, permettant d'identifier les risques psychosociaux, en complément de l'action conduite par les médecins du travail, dans le cadre de la pluridisciplinarité.

En outre, la réalisation d'audits de situation permet d'analyser des contextes professionnels difficiles, voire conflictuels et de proposer des actions et des solutions.

L'ingénierie de maintien dans l'emploi

Les missions réalisées dans ce cadre permettent d'aider les salariés bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ou en situation de vulnérabilité psychique, en les accompagnant dans leurs difficultés professionnelles, tout en privilégiant les relations entre le salarié et son environnement de travail, dans une perspective de maintien dans l'emploi.

arihm conseil peut favoriser la reprise de travail après un arrêt maladie, accompagner les situations de reclassement ou de réorientation professionnelle, aider les salariés à dépasser progressivement certaines de leurs difficultés (stress, image de soi, confiance en soi, compétences sociales) et développer leur efficacité professionnelle.

Les prestations sont toujours menées de façon pluridisciplinaire et font l'objet d'un plan d'action individualisé.

Les actions de formation et de sensibilisation

arihm conseil propose des actions de formation individuelles ou collectives, construites sur demande spécifique. Elles s'adressent, d'une part aux salariés en difficulté, d'autre part aux professionnels confrontés aux questions de maintien dans l'emploi (DRH, managers, médecins du travail, assistantes sociales, infirmières...).

Le coaching des managers et des équipes

arihm conseil propose une écoute et une analyse des difficultés rencontrées par l'encadrement des salariés en situation de handicap ou de vulnérabilité psychique.

L'objectif est de trouver des solutions concrètes permettant de résoudre des situations parfois complexes.

L'aide au retour vers l'emploi

arihm conseil offre également ses services aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, dans le cadre de prestations d'appui spécifique, d'évaluation, d'élaboration et de validation du projet professionnel.

Ces prestations sont financées par l'**AGEFIPH Ile de France** et réalisées sur prescription de Cap Emploi, de Pôle emploi ou des Missions Locales de l'Ile-de-France.

Ces actions peuvent comporter, dans certains cas, la réalisation de stages en entreprises.

Nos références

Air France, Amicale des Polytechniciens, APAS, AREVA, Association des Centraliens, Bouygues Télécom, BNP Paribas, Groupe BPCE, Caisse d'Épargne Ile-de-France, Capgémimi, CEA de Saclay, Compass, Conforama, Conseil Général du 93, Crédit Agricole SA, Crédit Foncier, Darty, Devoteam, EDF, France Télécom, GCE Technologie, IBM, JM Bruneau, Lafarge, Lagardère Active, Leroy Merlin, Mairie de Paris, Natixis, Neuf Cegetel, Orange, Pôle Emploi, Radio France, RTE France, Sanofi Aventis, SNCF, Société Générale, TF1, Thales Communication, Veolia environnement...